

L'ADHÉSION DE LA TURQUIE À L'UNION EUROPÉENNE

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Journée d'étude de la section des études européennes de l'AFSP

- Vendredi 9 février 2007 - IEP Paris

56, rue des Saints-Pères
Salle Goguel

Les progrès de la Turquie en matière d'acquis communautaire

Jean-Claude Vérez¹

¹ Economiste, maître de conférences habilité à diriger des recherches, Université d'Artois, Faculté des sciences économiques, EREIA, Arras. jcverez@hotmail.com

Cinq ans après la récession la plus sévère de son histoire, la Turquie bat depuis cinq années quelques records tels le taux élevé de croissance du PIB (malgré un rythme moins soutenu en 2006), la baisse régulière du taux d'inflation et la réduction de la dette souveraine. Économie émergente, la Turquie est ainsi récompensée de nombreux efforts : rigueur budgétaire, politique monétaire efficace, Banque centrale indépendante, réformes du secteur bancaire, nouvelle orientation du rôle de l'État, concurrence accrue, ouverture internationale.

Ces efforts méritent d'être encouragés et permettent à la Turquie de se rapprocher des conditions de l'acquis communautaire. En décembre 2004, l'Union Européenne (UE) a accepté de fixer à la Turquie un calendrier de négociations en vue d'une future éventuelle adhésion. Depuis, les débats se sont multipliés et ont laissé place à des interrogations voire des doutes sur la capacité de la Turquie à répondre aux exigences de l'UE. Cela ne saurait occulter les réformes accomplies et les défis à relever.

Après un rappel des exigences de l'acquis communautaire dans le domaine économique et les recommandations essentielles de la Commission, nous présentons et analysons la situation économique de la Turquie depuis la plus grave crise de son histoire survenue en 2001. Nous mesurons ensuite le chemin parcouru et les progrès qui restent à fournir pour se rapprocher durablement de l'acquis communautaire.

I. L'ÉCONOMIE TURQUE FACE À L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE

L'UE a défini pour les pays candidats un certain nombre de recommandations en matière économique qui s'apparentent globalement au respect des mécanismes d'une économie de marché.

1.1. Les exigences de l'acquis communautaire et les recommandations de la Commission

Pour évaluer l'évolution économique de la Turquie depuis le premier rapport régulier, la Commission s'est appuyée sur les conclusions du Conseil européen de Copenhague de juin 1993, selon lesquelles l'adhésion à l'Union requiert :

* l'existence d'une économie de marché viable.

□ la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union.

Le bon fonctionnement d'une économie de marché suppose la libéralisation des prix et des échanges, ainsi qu'un cadre juridique qui soit effectivement appliqué, notamment en matière de droits de propriété. La stabilité macroéconomique et l'existence d'un consensus en matière de politique économique améliorent les performances de l'économie de marché. L'efficacité de l'économie est renforcée lorsque le secteur financier est bien développé et qu'aucun obstacle significatif n'entrave l'entrée ou la sortie des capitaux. Ces divers facteurs, s'ils sont réunis, créent un climat de prévisibilité favorable aux prises de décisions par les agents économiques. Cela suppose encore que le pays dispose d'un capital humain et physique suffisant ainsi que des infrastructures nécessaires. D'une manière générale, un pays qui préalablement à l'adhésion a déjà atteint un degré élevé d'intégration économique pourra

plus aisément satisfaire à ses obligations de membre. Le volume et la diversité des produits échangés avec les États membres permettent d'apprécier cette intégration.

Selon le rapport de progrès d'octobre 2004, les dispositifs institutionnel et réglementaire de la Turquie ont été profondément modernisés. Des institutions importantes sur le plan de la régulation et de la surveillance, telles que la Banque Centrale de Turquie et l'Agence de régulation et de surveillance du secteur bancaire, ont vu leur indépendance renforcée. De plus, le cadre réglementaire de marchés importants, comme le secteur financier, a été aligné sur les normes internationales. L'ingérence de l'État a été réduite, notamment en diminuant l'influence politique exercée sur les banques publiques et en libéralisant d'importants marchés, tels que ceux de l'électricité, des télécommunications, du sucre, du tabac et du pétrole. Les distorsions de prix ont été réduites en diminuant l'aide accordée dans le cadre du régime de soutien des prix dans l'agriculture et en introduisant un système de soutien direct des revenus. L'efficacité du secteur public a été améliorée en amorçant la réforme des services publics, en modernisant le système fiscal et en améliorant la transparence

1.2. L'évolution de l'économie turque depuis la crise de 2001

Il faut remonter à la crise qui a secoué le pays en 2001 pour comprendre les nouvelles orientations de la politique économique turque. En effet, à la suite de la crise financière et monétaire de 2001 (Vérez 2003), le produit intérieur brut (PIB) s'est contracté de 9,4 % et les faillites en cascade des banques bénéficiant d'une garantie publique complète pour les dépôts ont fait exploser la dette publique. Le sur-ajustement de la lire turque (une dépréciation de plus de 100 %) a également contribué à cette explosion, une partie appréciable de la dette étant libellée en devises. Ces nombreuses banqueroutes ont néanmoins eu le mérite de purger le paysage bancaire du pays, séparant le bon grain de l'ivraie et imposant de nouvelles normes de transparence. À cette époque, notamment en raison du poids que représentait le service de la dette, « l'argentinisation » de la Turquie était souvent évoquée. Cependant, la Turquie n'a pas pris la voie de l'Argentine mais, au contraire, celle de la stabilisation. De façon surprenante, la sortie de crise s'est même révélée relativement rapide.

Plusieurs facteurs l'ont rendue possible : le premier réside dans l'assainissement et la consolidation du système bancaire ; le second a trait à l'indépendance de la Banque Centrale ; le troisième relève de l'appui massif du FMI et l'exigence d'une forte discipline fiscale.

L'économie a connu un rebond économique très rapide et paradoxalement, le pays a réussi à juguler l'inflation de façon spectaculaire. On considère généralement qu'une politique de désinflation a un fort coût en termes de croissance. Cela n'a pas été le cas : le taux de croissance du PIB a varié entre 5 % et près de 10 % alors que le taux d'inflation de plus de 60 % avant les années 2000 est revenu à moins de 30 % fin 2002 et à moins de 10 % depuis 2005 (tableau 1). La dette, supérieure à 100 % du PIB en 2001 est proche des 60 % en 2005 tels que l'exigent les critères de Maastricht. Sous la contrainte du FMI, la policy mix a permis *in fine* de stopper les dérapages cités et de remettre l'économie sur la voie de la croissance dans un cadre budgétaire et monétaire contrôlé. Les résultats obtenus ont permis de négocier un nouveau plan de trois ans (2005-2007).

Tableau 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques

| Turquie | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 |
|------------------------------------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|
| Croissance du PIB | 7,4 | - 9,4 | 7,8 | 5,9 | 9,9 | 7,6 | 5,0 |
| Inflation (prix à la consommation) | 39,0 | 68,5 | 29,7 | 18,4 | 9,3 | 7,8 | 9,6 |
| Solde budgétaire (% PNB) | -10,5 | -16,5 | -13,5 | -11,9 | -7,1 | -2,0 | -2,4 |
| Dette domestique (% PNB) | | 69,2 | 54,5 | 54,5 | 52,3 | 50,3 | |
| Dette extérieure (% PNB) | | 31,6 | 33,8 | 24,8 | 21,5 | 17,6 | |
| Dette souveraine brute (% PNB) | | 100,8 | 88,3 | 79,3 | 73,8 | 67,9 | |
| Solde courant (% PNB) | -4,9 | 2,4 | -0,8 | -3,3 | -5,2 | -6,3 | -8,4 |

Source : Trésor, Banque Centrale Turquie et Bender (Deutsche Bank).

Cette évolution de l'économie turque est évidemment de nature à la rapprocher des exigences européennes. Pour autant, l'économie turque est-elle une économie de marché au sens plein du terme et est-elle capable d'affronter la concurrence et la compétitivité des pays de l'Union ?

II. LES PROGRÈS RÉALISÉS ET LES EFFORTS À FOURNIR

Nous présentons d'abord les progrès réalisés en matière d'économie de marché viable puis ceux relatifs à la capacité de faire face à la concurrence et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union. Nous précisons ensuite les difficultés à surmonter et le chemin qui reste à parcourir pour rattraper les normes européennes.

2.1. L'économie turque se rapproche d'une économie de marché viable

Il est acquis que la stabilité économique s'est considérablement améliorée. Ce faisant, la Turquie se rapproche d'une économie de marché viable. Nous relevons ici plusieurs points essentiels sans qu'ils soient exhaustifs.

Des progrès considérables ont été accomplis récemment dans la lutte contre les déséquilibres budgétaires

La politique budgétaire peu rigoureuse, consécutive aux fréquents changements de gouvernement et les chocs budgétaires inattendus liés aux tremblements de terre et à la crise bancaire, avaient conduit à une grave détérioration des finances publiques en 1999 et 2001. En 2001, le renflouement du secteur bancaire et les coûts du soutien accordé au secteur agricole se sont traduits par un déficit de 16,5 % du PIB contre 10,5 % l'année précédente. Une discipline budgétaire beaucoup moins accommodante a toutefois permis de ramener le déficit budgétaire public général de 13,5 % du PIB en 2002 à 2 % en 2005. C'est un résultat exceptionnel. La Turquie est parvenue à dégager des excédents primaires considérables (solde des opérations des administrations publiques hors paiement d'intérêts) de plus de 6 % du PIB durant l'essentiel de la période. Il s'agit là d'un résultat remarquable, notamment par rapport aux précédents efforts de stabilisation de l'économie. Pour dégager de tels excédents primaires, les dépenses publiques, telles que les salaires et les investissements, ont fait l'objet de coupes

claires et les taux d'imposition ont été revus à la hausse. Les exonérations d'impôts ont été supprimées et des mesures visant à réduire la fraude fiscale et à renforcer l'administration fiscale ont été adoptées. Ces progrès considérables ne doivent toutefois pas occulter les interrogations relatives aux effets à moyen terme de la chute des dépenses publiques.

La transparence des comptes publics et l'efficacité de l'administration fiscale se sont améliorées

Au cours des dernières années, d'importants progrès ont été accomplis dans l'alignement sur les normes internationales de la législation relative aux marchés publics, à la gestion financière et au contrôle financier. Les réformes ont mené à la création d'une agence pour les marchés publics et d'un service chargé de la gestion de la dette et des risques. De plus, un certain nombre de fonds précédemment extrabudgétaires ont été assimilés au secteur public tandis que des transactions financières qui n'étaient pas enregistrées auparavant, telles que les pertes encourues par les banques publiques en raison de leurs obligations, ont été traitées de manière plus transparente. Au cours de ces dernières années, le nombre de fonds extra-budgétaires déployant des activités quasi-budgétaires, tel que le fonds de soutien des prix, autrefois supérieur à 60, a été ramené à seulement 5 (hors budget militaire). Une nouvelle loi sur la gestion financière et le contrôle financier relative au contrôle financier interne des institutions publiques a été adoptée en décembre 2003 et est entrée en vigueur en janvier 2005.

Le libre jeu des forces du marché a été étendu

Le processus de libéralisation et de déréglementation après de longues années d'interventionnisme de l'État dans l'économie de marché a été lancé dans les années 80, tout en restant de portée limitée. Au cours des dernières années, des progrès importants ont été accomplis pour limiter l'interférence politique et établir le cadre juridique et institutionnel nécessaire à une économie moderne, fondée sur des règles. L'indépendance de la Banque centrale a été accrue. De plus, d'importants marchés, tels que ceux de l'électricité, du sucre et du tabac ont été libéralisés et des institutions indépendantes de régulation et de surveillance ont été mises en place dans les domaines des télécommunications, de l'énergie, du sucre, du tabac et de l'alcool. Enfin, le principe de la libéralisation du marché pétrolier a été adopté et a pris effet en janvier 2005.

Les distorsions de prix se sont réduites

Dans le secteur agricole, le système des prix de soutien, qui avait entraîné d'importantes distorsions dans la structure de prix, a été remplacé dans une certaine mesure par un système de soutien direct des revenus. Le prix du tabac est désormais déterminé par l'offre et la demande et non plus par les achats de l'État. Les prix de certaines commodités, telles que l'électricité, le gaz et les produits pétroliers, restent réglementés. Cela étant, la part des prix imposés dans le panier de l'indice des prix à la consommation a reculé de quelque 24 % en 1999 à 17 % en 2003.

Le secteur privé représente environ 80 % de l'économie turque

La part du secteur public est dans l'ensemble assez faible : en valeur ajoutée, les entreprises et les banques publiques représentaient 7 % du PIB en 2003 et les services publics 13 %. En dépit de la place relativement mineure occupée par les entreprises publiques, ces entités continuent à jouer un rôle important dans certains secteurs-clés, tels que le secteur bancaire ou les industries de base. Dans le secteur bancaire, un tiers des actifs du secteur appartient à des entreprises publiques. Dans l'industrie manufacturière, les entreprises entièrement détenues par l'État représentent encore un cinquième de la valeur ajoutée et environ 12 % des emplois du secteur. Bien souvent, ces entreprises ne sont pas performantes et comptent en outre un personnel pléthorique. Les prix ne permettent de couvrir les coûts qu'en partie. Etant donné que ces entreprises produisent essentiellement des intrants pour le secteur manufacturier, les distorsions de prix se propagent dans l'ensemble de l'économie. Au cours de ces cinq dernières années, l'emploi dans les entreprises publiques, y compris le secteur bancaire, a reculé en passant d'environ 500 000 personnes en 1999 (2,5 % de l'emploi total) à 430 000 personnes en 2003 (2 % de l'emploi total).

Les progrès en matière de privatisation restent limités

Les recettes cumulées des privatisations se sont élevées à 3,6 milliards d'euros (soit 1,7 % du PIB en 2003). Les recettes nettes sont généralement encore inférieures, étant donné les coûts considérables de préparation des entreprises à leur privatisation. Au cours des dernières années, l'État s'est complètement désengagé de certaines industries de réseau, comme la distribution d'essence, ou certaines activités de transformation alimentaire. Par ailleurs, il a réduit sa présence dans une série d'autres secteurs, tels que les textiles, la sidérurgie, la production de bois et de papier, le tourisme, etc. La mesure de loin la plus importante dans ce contexte a été la vente des licences de téléphonie mobile, qui a généré des recettes de 2,2 milliards d'euros. Plus récemment, fin 2004, le processus de privatisation de l'opérateur de télécommunication Turk Telecom a été enclenché. À l'opposé, dans un secteur-clé de l'activité déployée par l'État, le secteur bancaire, la privatisation se trouve toujours dans une phase transitoire. Enfin, d'autres projets de privatisation importants, comme la privatisation de Turkish Airlines, n'ont pas encore été finalisés.

Sur le marché domestique, les barrières à l'entrée ou à la sortie ont été abaissées mais constituent toujours un frein à la concurrence. Les procédures bureaucratiques constituent toujours un obstacle important, en particulier pour les PME qui ne disposent pas de ressources financières importantes, ni du savoir-faire juridique nécessaire. Les crédits bancaires en faveur de ces entreprises restent cantonnés dans des niveaux très faibles, reflétant ainsi l'effet d'éviction exercé par les besoins de financement du secteur public, les mécanismes insuffisants pour la prise en compte des garanties, les pratiques comptables trop embryonnaires au sein des sociétés non cotées en bourse et la faiblesse de la juridiction dans le domaine du droit commercial. Des progrès importants ont toutefois été accomplis dans l'ouverture des marchés des anciens « bastions » de l'État, tels que les secteurs de l'électricité, du gaz, du tabac, de l'alcool et du sucre.

Le secteur financier a été assaini mais reste insuffisamment développé

La taille du secteur financier turc est relativement réduite et est dominée par le secteur bancaire. À la suite de la crise financière et de l'adoption de normes prudentielles et de

surveillance plus strictes, le nombre de banques a diminué de 75 en janvier 1999 à 49 à la mi-2004. Les sept banques les plus importantes représentent 75 % des actifs totaux du secteur, les trois banques publiques représentant près de 30 % de ces actifs totaux. Ces banques sont fortement engagées dans le financement des prêts accordés par le secteur public, détenant notamment 45 % du portefeuille de la dette publique couvert par le système bancaire. Bon nombre des importantes banques privées font partie de groupes d'entreprises familiales. Le respect des normes prudentielles et de transparence par ces sociétés est parfois difficile à évaluer en raison de la complexité des structures de propriété. La part des banques étrangères, qui représente moins de 7 % des actifs totaux, reste très limitée. La rentabilité du secteur bancaire, avec un rendement de l'actif de 2,3 % en 2003, reste relativement faible mais progresse.

La transition d'une économie agricole vers une économie axée sur les services s'est poursuivie

Suivant le mouvement des mutations productives internationales, la Turquie voit son secteur agricole décliner et son secteur tertiaire se développer. La part du secteur agricole dans la valeur ajoutée brute totale a fléchi d'environ trois points de pourcentage, à 11,5 % en 2003. La part conjuguée du secteur manufacturier et de la construction est restée en grande partie inchangée, alors que celle des services a dépassé les 60 %, en raison principalement du poids croissant des transports et des communications, ainsi que des services publics. Une évolution analogue peut être observée en termes d'emploi, même si la part de l'emploi dans l'agriculture est encore élevée. Durant la période 2002-2006, l'emploi dans le secteur agricole est passé de 33,2 % en 2002 à 28,4 % en 2006 (septembre), alors que la part de l'emploi dans les services a progressé de 43 % à 46 % (Ministère du Travail 2006).

Ces nombreuses évolutions plutôt encourageantes ne doivent pas occulter les défis à relever.

2.2. Les défis de la Turquie face aux capacités d'affronter la concurrence et les forces du marché à l'intérieur de l'Union

Le premier concerne le déficit courant qui a été multiplié par deux entre 2003 et 2004 et qui a dépassé les 8 % du PNB en 2006. Cette évolution est due en partie à la hausse des prix pétroliers (aussi, devrait-on assister à une amélioration en 2007 si la baisse du cours du baril devait continuer). Le taux de change de la lire turque, dont on peut se réjouir de sa relative stabilité depuis quelques années en termes de gestion de la dette, peut aussi contribuer au déficit du compte courant. Plus généralement, une économie dont la croissance est très soutenue, est vouée à « subir » une augmentation de ses importations. Ce constat, s'il devait se confirmer, pourrait déboucher sur une correction brutale avec une sortie de capitaux amenant à une chute de la lire turque, à un ralentissement de la croissance économique et à un gonflement de la dette publique. Mais, contrairement à ce que l'on constatait dans le passé, le déficit 2006 a été financé par les entrées de capitaux longs dont 17 milliards de dollars d'IDE, un montant jamais atteint et qui pourrait rester à un niveau élevé en 2007. Le financement du déficit du compte courant ne posera pas de problème majeur s'il est assuré par des rentrées de capitaux et si, de fait, la Banque Centrale peut accumuler des réserves en devises étrangères.

Une deuxième source d'inquiétude tient au « syndrome des réformes ». En effet, les sociétés des pays en voie de développement (PVD) ou émergents ne peuvent répondre indéfiniment aux conséquences politiques des réformes économiques structurelles. Pourtant, si l'on s'en tient aux recommandations du FMI, il reste beaucoup à faire : privatisations, infrastructures publiques, réforme fiscale, réforme de la sécurité sociale etc. Ces deux dernières réformes sont particulièrement importantes. Le système fiscal turc du point de vue structurel est diamétralement opposé à celle de l'UE. En Turquie, la fiscalité indirecte représente presque 65 % des recettes fiscales, alors que la fiscalité directe ne compte qu'à hauteur de 35 %. Ce sont *grosso modo* des ratios inverses à ceux que l'on peut observer dans les États membres de l'UE. Par ailleurs le déficit de la sécurité sociale ne cesse de croître et il est devenu par ordre la deuxième dépense publique après les paiements d'intérêt.

Le problème du chômage constitue un troisième défi. En 2000, c'est-à-dire avant la crise, on estime qu'il touchait 9.2 % de la population active (il convient de noter que l'on s'intéresse ici à l'évolution du taux de chômage hors agriculture). Depuis, il n'a cessé de s'accroître pour atteindre 10,3 % de la population active en 2002, 10,5 % en 2002 puis de nouveau 10,3 % en 2004 et 2005. C'est assez préoccupant car la croissance était très élevée. On a constaté qu'elle avait ralenti en 2006 et la Turquie commence à perdre des parts de marché, face à la Chine notamment dans le secteur textile. Le rythme de la croissance de ces dernières années n'a donc pas créé suffisamment d'emplois. On peut faire l'hypothèse à moyen terme d'une croissance durable davantage créatrice d'emplois. Mais son niveau devra être élevé pour absorber les demandeurs d'emploi qui ne manqueront d'être nombreux d'ici la fin de la transition démographique : la population totale est fixée à 82 millions en 2015 et à 89 en 2025. N'oublions pas non plus que le taux d'emploi actuel est faible à cause du taux d'activité très faible des femmes dans les zones urbaines. S'il venait à s'élever, cela se traduirait par de nouvelles demandes d'embauche.

D'un point de vue sectoriel, l'agriculture turque qui emploie une main d'œuvre abondante, n'est pas globalement compétitive. De même, il est possible que certaines activités informelles disparaissent du fait de la nouvelle législation. À contrario, des activités formelles risquent de devenir informelles - du moins un temps - faute de rester compétitives. Les petites et très petites entreprises constituent le tiers de l'emploi industriel. Malgré l'importance des grandes entreprises publiques et sociétés tournées vers l'exportation, les petites et moyennes entreprises forment la pierre angulaire de l'économie turque. Si ces entreprises ne représentent que 30 % environ de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, elles comptent pour environ 60 % de l'emploi du secteur. En raison de l'étroitesse du marché des capitaux et de l'éviction de l'investissement privé par les besoins de financement du secteur public, les entreprises privées ne disposent que d'un accès limité au crédit. Bon nombre de ces entreprises pourraient être confrontées à des difficultés lorsqu'elles devront s'aligner sur les normes européennes, notamment en matière de réglementation du travail, de protection sociale, de santé et de protection de l'environnement.

CONCLUSION

Afin de transformer la dynamique positive observée depuis la crise de 2001 en croissance et stabilité durable, il est crucial de poursuivre le processus de réforme. Le maintien d'une politique économique axée sur la stabilité est à cet égard un élément clé. Les équilibres budgétaires doivent être respectés et l'inflation maîtrisée.

La simplification des procédures administratives et le renforcement de l'État de droit seraient propices au climat des affaires. La surveillance du secteur bancaire et les règles prudentielles doivent continuer à être alignées sur les normes internationales. La privatisation des banques et des entreprises publiques devrait être accélérée.

Mais il importe aussi de garantir des investissements publics et privés suffisants et d'accorder une attention particulière à l'éducation pour renforcer la compétitivité et le potentiel de croissance de l'économie. Les entrées d'investissements directs étrangers doivent être stimulées par la suppression des entraves encore existantes.

Ces enjeux sont nombreux mais fondamentaux et accessibles pour peu que la Turquie n'ait pas le sentiment d'être abandonnée et que l'UE affirme sa réelle volonté de coopérer.

Bibliographie sommaire

Bayart J-F., (2004), «Turquie, les raisons de dire oui », *Alternatives internationales*, novembre.

Chaponnière J-R, (2001), « La Turquie de crises en crises », *Ramsès IFRI*.

Chaponnière J-R & Vérez J-C, (2005), Analyse économique des échanges extérieurs de la Turquie et des PECO dans le contexte de l'élargissement in J-C. Vérez (2005).

Commission européenne, (2005), "*The social situation in the European Union*", Bruxelles 2002 ° 12, mars-avril.

Nunnenkamp, (2002) : *Determinants of FDI in developing countries, has globalization changed the rules of the game ?*, Kiel Institute for World Economics.

Nunnenkamp, (2003) : *Foreign direct investment and economic growth in developing countries : how relevant are host country and industry characteristics*, Kiel Institute for World Economics.

Rapport régulier de la commission européenne, (2004), Turquie.

Risques internationaux, (2004), Turquie : dossier général, n° 18, 1^{er} octobre.

Rodrik D., (1990), *Premature liberalization and incomplete stabilization : the Ozal decade in Turkey* Center for Economic Research Paper, n°402, Londres.

Vérez J-C., (2003), « Le cercle vicieux des crises bancaire, monétaire et financière en Turquie », *Revue Tiers Monde*, t. XLIV, n° 175, p.683-706.

(2003), « La Turquie entre développement et croissance. Le rôle et les contraintes de l'offre d'éducation » in *La Turquie et le développement*, coordonné par A. Insel, Eds L'Harmattan et Université Galatasaray.

(2005), dir., *D'un élargissement à l'autre : la Turquie et les autres candidats*, Eds L'Harmattan et Université Galatasaray.

Vérez J-C., Chaponnière J-R., (2005), *Turquie et UE : un défi réciproque*, Ed. Ellipses.